

# 7.

## Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

---

- 7.1 Avis et communiqués
  - 7.2 Réglementation de l'Autorité
  - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
  - 7.4 Autres consultations
  - 7.5 Autres décisions
-

## 7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

### **7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES**

#### **7.3.1 Consultation**

Aucune information

#### **7.3.2 Publication**



## AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

**SWAPS SUR TAUX D'INTÉRÊT ADMISSIBLES POUR LES FINS D'OPÉRATIONS  
D'ÉCHANGES D'INSTRUMENTS DÉRIVÉS HORS BOURSE POUR CONTRATS À TERME**

**MODIFICATION DE L'ANNEXE 1 DES PROCÉDURES APPLICABLES À L'EXÉCUTION ET  
À LA DÉCLARATION D'OPÉRATIONS D'ÉCHANGES PHYSIQUES POUR CONTRATS,  
D'ÉCHANGES D'INSTRUMENTS DÉRIVÉS HORS BOURSE POUR CONTRATS  
ET DE SUBSTITUTIONS D'INSTRUMENTS DÉRIVÉS HORS BOURSE  
PAR DES CONTRATS À TERME**

La soussignée confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles, politiques et procédures de Bourse de Montréal inc. ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 11 juin 20 14 .

(s) *Pauline Ascoli*

---

Pauline Ascoli  
Vice-présidente, Affaires juridiques, produits dérivés  
BOURSE DE MONTRÉAL INC.



## AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

**INSCRIPTION DE NOUVELLES ÉCHÉANCES D'OPTIONS :  
OPTIONS À ÉCHÉANCE HEBDOMADAIRE**

**MODIFICATION DE L'ARTICLE 6637 DE LA RÈGLE SIX  
DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.**

La soussignée confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles, politiques et procédures de Bourse de Montréal inc. ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 11 juin 20 14 .

(s) *Pauline Ascoli*

---

Pauline Ascoli  
Vice-présidente, Affaires juridiques, produits dérivés  
BOURSE DE MONTRÉAL INC.



## AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

### EXÉCUTION D'APPLICATIONS POUR LES STRATÉGIES D'OPTIONS SUR ACTIONS

### MODIFICATIONS AUX PROCÉDURES RELATIVES À L'EXÉCUTION D'APPLICATIONS ET À L'EXÉCUTION D'OPÉRATIONS PRÉ-ARRANGÉES

ET

### PROCÉDURES APPLICABLES À L'EXÉCUTION DE STRATÉGIES IMPLIQUANT DES OPTIONS

La soussignée confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles, politiques et procédures de Bourse de Montréal Inc. ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 11 juin 20 14 .

(s) *Pauline Ascoli*

\_\_\_\_\_  
Pauline Ascoli  
Vice-présidente, Affaires juridiques, produits dérivés  
BOURSE DE MONTRÉAL INC.



## AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

### INSCRIPTION DE NOUVELLES ÉCHÉANCES D'OPTIONS : OPTIONS À ÉCHÉANCE HEBDOMADAIRE

La soussignée confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 17 avril 20 14 .

*(s) Pauline Ascoli*

\_\_\_\_\_  
Pauline Ascoli  
Secrétaire adjointe  
CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS



## 7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.